Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le 19/11/2026
ID : 030-213001258-20261118-DE20261118_001-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GARONS

SEANCE DU Mercredi 18 novembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit novembre à 19h00 le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Yves RODRIGUEZ, Maire.

Nombre de membres en exercice	Nombre de membres présents	Nombre de membres qui ont pris part à la délibération	Date de la convocation	Date d'affichage
29	**27**	**27**	**Jeudi 12 novembre 2026**	**Jeudi 12 novembre 2026**

Présents tous les membres sauf : LACELARIER Steven, VALENZA Marlène.

Participants excusés :

Secrétaire de séance : Thierry CLAVERIE.

DE2026-11-18_001 : DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET 2026

Monsieur Gérald BIAGETTI, adjoint aux finances, rapporte que le Conseil Municipal peut modifier le budget de la Commune, c'est-à-dire autoriser de nouvelles dépenses et recettes, à tout moment, jusqu'à la fin de l'exercice auquel il s'applique. Toute décision modificative doit respecter la règle de l'équilibre budgétaire : toute dépense nouvelle doit être compensée par une recette nouvelle ou par la diminution d'une autre dépense.
La décision modificative n°1 du budget permet d'ajuster les crédits nécessaires en fonctionnement et en investissement.
Les dépenses et les recettes de la décision modificative s'équilibrent de la manière suivante :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Comptes	**Libellés**	**125 186,86**
64111	rémunération personnels	70 000,00
6811	dotations aux amortissements	50 000,00
O23	Virement à la section d'investissement.	5 186,86

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Comptes	**Libellés**	**125 186,86**
OO2	excédent reporté	1 186,86
6419	remboursement rémunérations personnel	10 000,00
73211	attribution de compensation	6 500,00

Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le 19/11/2026
ID : 030-213001258-20261118-DE20261118_001-DE

73212	dotation de solidarité communautaire	2 200,00
732221	FPIC (péréquation intercommunale)	11 500,00
73118	autres contributions directes	14 200,00
73123	taxe additionnelle droits de mutation	27 000,00
73158	autres taxes transports	2 800,00
741121	dotation de solidarité rurale	73 600,00
741127	dotation nationale de péréquation	16 700,00
74833	allocations compensatrices	-40 500,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Comptes	**Libellés**	**0,00**
28158	Amortissements	50 000,00
O21	virement de la section de fonctionnement	5 186,86
OO1	résultat reporté	99 142,90
1641	emprunt	-154 329,76

Par ailleurs, la décision modificative permettra de poursuivre l'amélioration de l'actif de la commune, engagée depuis quelques années, en modifiant l'imputation comptable de certaines écritures. **Ces écritures sont des opérations d'ordre patrimoniales**, qui s'équilibrent en recettes et en dépenses :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
Comptes	**Libellés**	**4 400 000,00**
21311	bâtiments administratifs	2 050 000,00
21312	bâtiments scolaires	550 000,00
21314	bâtiments sportifs	750 000,00
21318	autres bâtiments publics	1 050 000,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Comptes	**Libellés**	**4 400 000,00**
21351	Installations générales	4 400 000,00

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

ARTICLE UNIQUE : d'approuver la décision modificative n°1 de l'exercice 2026 jointe en annexe

Nombre de votants : **27**
Votes pour : **27**
Votes contre : **0**
Abstention(s) : **0**

Thierry CLAVERIE

Secrétaire de Séance

MAIRIE DE GARONS * GARD *

Yves RODRIGUEZ

Maire de GARONS

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.